



## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2019

- Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à cette assemblée

EUROPLASMA informe ses actionnaires qu'une Assemblée Générale ordinaire se tiendra **le vendredi 29 novembre 2019, à 11 heures** à Pessac (33), Cité de la Photonique, 3-5 allée des Lumières, Bâtiment Sirah (salle Emeraude).

L'avis préalable de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales obligatoires (BALO) du 25 octobre 2019 ([www.journal-officiel.gouv.fr/bal](http://www.journal-officiel.gouv.fr/bal)), au bulletin n°128 (référence 1904655). Il contient notamment l'ordre du jour détaillé, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée.

Un avis de convocation modificatif a été publié au Bulletin des Annonces Légales obligatoires du 8 novembre 2019 ([www.journal-officiel.gouv.fr/bal](http://www.journal-officiel.gouv.fr/bal)), au bulletin n°134 (référence 1904787).

Ces avis ainsi que l'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée peuvent être également consultés sur le site internet de la Société dans [l'espace actionnaires](#) et ont et seront, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables :

- tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société à Zone Artisanale de Cantegrit Est 40110 Morcenx, France; et
- adressés aux actionnaires par Caceis Corporate Trust – Services Assemblées Générales, 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09 à la réception de leur demande.

### Précisions sur les modalités de participation à l'assemblée générale :

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 27 novembre 2019 à zéro heure de Paris.

Pour les actionnaires détenant des titres au porteur, leur intermédiaire habilité devra leur fournir une « attestation de participation ». Cette attestation devra être jointe au formulaire de vote à distance ou de procuration. L'attestation de participation pourra se substituer à la carte d'admission pour les actionnaires souhaitant être physiquement présents à l'Assemblée Générale.

La date limite de prise en compte des votes par correspondance est fixée au 26 novembre 2019, à zéro heure, heure de Paris.

### A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP/LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)

### Contact :

Anne BORDERES – Responsable Communication – [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com) – 05 56 49 70 00